

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2363

4 novembre 2010

SOMMAIRE

A.E.I. - Alliance Europ Investment S.A. ..	113378	Helena 1	113422
Alex Thomas SA	113388	Helena 2	113422
Alex Thomas SA	113388	Heliobuild S.A.	113422
Archi Tech Lighting SA	113388	Immobilière Johny Maréchal	113423
AXA Mezzanine II S.A., SICAR	113389	Immobilière Paul Marechal	113424
Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l.	113394	Immowest Lux VII Sàrl	113420
BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l.	113395	I.N.M. S.à r.l.	113423
Bordeaux Holding S.A.	113399	Juniclair Participations Financières (J.P.F.) S.A.	113423
Caprilux S.A.	113402	Karson S.à r.l.	113424
DBA Lux Holding	113414	K & B Machinery S.à r.l.	113424
DBA Lux Holding S.A.	113414	MAPL Group S.à r.l.	113418
Dos Santos Daniel S.à r.l.	113414	MLAM 1 properties Sàrl	113399
Edelwhite	113414	MLAM 3	113415
EUDIAL	113417	MLAM 4 properties SARL	113411
Euro-Link S.A.	113417	MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l.	113421
European Investment and Development Company TN S.A.	113419	Morgarten Luxembourg S.à r.l.	113381
Fairacre Plus 2 (Lux) S.à.r.l.	113420	Paris White Knight Patrimoine S.A.- SPF	113402
Farvest S.à r.l.	113421	Pasea S.A.	113394
Fauchon Trading S.A.	113420	QM Holdings 3 S.à r.l.	113415
Fauchon Trading S.A.	113421	QM Properties 1 S.à r.l.	113399
Fenster-Eck S.à r.l.	113421	QM Properties 4 S.à r.l.	113411
Fermetures Internationales S.A.	113421	Sivry SpF S.A.	113424
Financière Charmont S.A.	113422	S.T.E. S.à.r.l.	113380
Geldilux-TS-2010 S.A.	113379	TK II Colinvest S. à r.l.	113423
German Care Services Holding S.à r.l. ..	113403	Zilmplän	113424
Hair Style Coiff	113422		

A.E.I. - Alliance Europ Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.875.

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme A.E.I.-ALLIANCE EUROP INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 89.875, constituée suivant acte reçu par Maître AndréJean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1776 du 13 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Estelle MORAINVILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

I. Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée «ne varietur» par les actionnaires respectivement leur fondé de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

II. Les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considère dûment convoqué pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 59.653.-EUR par conversion d'une partie des dettes actionnaires en capital afin de le porter de son montant actuel de 31.000.-EUR à 90.653.-EUR par la création et l'émission de 29.826,50 actions nouvelles;

2. Acceptation de la souscription à l'entièreté de l'augmentation du capital social et de la libération de celle-ci;

3. Entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprises luxembourgeoise quant à la conversion de dettes actionnaires en capital;

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts sociaux;

5. Divers.

Madame la Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital social à concurrence de 59.653.-EUR (cinquante-neuf mille six cent cinquante-trois euros) par conversion d'une partie des dettes actionnaires en capital pour le porter de son montant actuel de 31.000.EUR (trente et un mille euros) à 90.653.-EUR (quatre-vingt-dix mille six cent cinquante-trois euros) par la création et l'émission de 29.826,50 (vingt-neuf mille huit cent vingt-six virgule cinquante) actions nouvelles.

Souscription et Libération

Intervient à cet instant Madame Gabriele SCHNEIDER, préqualifiée, déclarant agir au nom et pour compte des actionnaires CANTERBURY MARKETING CORP, société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Wilmington, Delaware (DE 19810), USA, 208 H Plaza Centre Building, 3505 Silverside Road, immatriculée à Wilmington sous le numéro 168202, et FINOR AFRIKA LTD., société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à International House, Bell Lane, P.O. Box 547, immatriculée à Gibraltar sous le numéro 65612, et ce en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 2 septembre 2010, lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» resteront annexée aux présents pour être soumise avec elles à l'enregistrement.

Ladite intervenante déclare que CANTERBURY MARKETING CORP. souscrit à la totalité, à savoir 29.826,50 (vingt-neuf mille huit cent vingt-six virgule cinquante) actions nouvelles et qu'elle a libéré lesdites actions par conversion d'une partie des dettes en capital.

Expertise

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport de la Fiduciaire ALTER AUDIT S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion dudit rapport est libellée comme suit:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne comporte pas d'anomalies significatives.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de la créance.

La rémunération de l'apport en nature consiste en 29.826,50 actions à créer d'une valeur nominale de € 2.-chacune.»

Ledit rapport, après signature «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de l'expertise du réviseur d'entreprises, ALTER AUDIT S.à r.l. du 17 septembre 2010 et décide de l'entériner.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'adapter le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix mille six cent cinquante-trois euros (90.653.-EUR), représenté par quarante-cinq mille trois cent vingt-six virgule cinquante (45.326,50) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.-EUR).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, E. Morainville, S. Bortolus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41047. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128837/86.

(100146824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Geldilux-TS-2010 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.505.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 27 Septembre 2010

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Madame Laetitia Antoine, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à se réunir pour statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé avec effet au 17 Septembre 2010:

KPMG Audit S.a r.l., établie et ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B103.590,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à se réunir pour statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Septembre 2010.

Pour Geldilux-TS-2010 S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010128967/22.

(100147270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

S.T.E. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 104.394.

L'an deux mille dix, le trente août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "S.T.E. S.à r.l.", ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, Rue Beck, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.394, constituée sous la dénomination de AGRICOLA TORCRESCENZA S.r.l., par acte du notaire Ernestina ANNUNZIATA, de résidence à Rome (Italie), en date du 10 décembre 1986; le siège social de la société a été transféré de Rome (Italie) au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné reçu en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 136 du 14 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Fabienne ESTEVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie d'acter le notaire que:

I. - Les associés sont présents et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Remplacement des 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000, chacune par 800 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.
- 2) Réduction du capital social à concurrence de EUR 87.500,- pour l'amener de son montant actuel de EUR 100.000,- à EUR 12.500,-, par remboursement aux associés et par annulation des parts sociales remboursées.
- 3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 4) Nomination d'un nouveau gérant.
- 5) Divers.

Exposé préliminaire

Par acte du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 266 du 8 février 2010, l'assemblée générale des associés avait décidé de transférer le siège social à Rome (Italie) et de réduire le capital social à concurrence de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille Euros) pour l'amener de son montant de EUR 100.000,- (cent mille Euros) à EUR 10.000,- (dix mille Euros) par remboursement aux associés et annulation des parts sociales remboursées, et ceci pour être en conformité avec la loi italienne.

Par acte du 26 novembre 2009, publié au même Mémorial C numéro 266 du 8 février 2010, l'assemblée générale des associés décide d'annuler toutes les résolutions prises lors de l'assemblée générale, tenue à Luxembourg en date du 18 novembre 2009, dont mention ci-dessus.

L'assemblée générale, composée de tous les associés, après s'être considérée comme régulièrement constituée et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibérations, et par vote unanime pour chacune des décisions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de remplacer les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, représentant le capital social de la société, par 800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 87.500,- (quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille Euros) à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), par remboursement aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société et par annulation de 700 (sept cents) parts sociales.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement aux associés. Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, comme suit:

"Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,(cent vingt-cinq Euros) chacune, intégralement libérées."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de démissionner le gérant actuellement en fonction et de nommer à sa place comme gérante de la société, et ceci pour une durée indéterminée:

Madame la Princesse Sofia BORGHESE, née à Rome (Italie) le 28 mai 1959, demeurant à 00191 Rome (Italie), Castello di Torcrescenza, Via Casale della Crescenza, 1 (Via due Ponti).

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

La gérante nomme Monsieur Fabrizio FERRARI SARDAGNA VON NEUBERG E HOHENSTEIN, administrateur de sociétés, né à Venise (Italie) le 19 septembre 1941, demeurant à 00191 Rome (Italie), Castello di Torcrescenza, Via Casale della Crescenza, 1 (Via due Ponti), comme son mandataire général et fondé de pouvoirs pour effectuer au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger au nom et pour compte de la société tous les actes et opérations nécessaires, sans exceptions ni exclusions, mais restant toutefois dans les limites de l'objet social de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présents.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} septembre 2010. Relation: LAC/2010/38189. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129133/87.

(100146978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Morgarten Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 155.663.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RREP LUXEMBOURG S.à R.L., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 12 August 2009, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.029, represented by its managers Eric VANDERKERKEN and Pascal BRUZZESE, who are themselves represented by Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 September, 2010.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a single member limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a “société à responsabilité limitée” which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, of September 18, 1933 on limited liability companies as amended from time to time, of December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as amended from time to time as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The name of the Company is “Morgarten Luxembourg S.à r.l.”.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company that is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations as amended (hereafter the “Securitisation Law”), which shall apply to the Company whereas the Company shall acquire the risks derived from certain underlying assets (the “Permitted Assets”). It may also transfer and dispose of the Permitted Assets it holds, whether existing or future in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets, provided it is consistent with the Securitisation Law.

The Company will finance itself through the issuance of bonds, notes or other debt securities (howsoever described) and, on an ancillary basis, through loans and whether on a secured or unsecured basis and from any person permitted by applicable law (including the Company’s shareholders).

Art. 6. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) have been designated as relating to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company creating such compartment, no resolution of the manager or board of managers of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the preceding paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Art. 7. The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders does not trigger the dissolution of the Company.

Title II. Capital - Shares

Art. 8. The capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each.

Art. 9. Shares can be freely transferred by the sole shareholder as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares inter vivos to nonshareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 10. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers appointed by the participants for an undetermined term. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In case of plurality of managers, the members of the board of managers will appoint a chairman who shall be a member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least 50% of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy. The chairman of the board of managers shall have a casting vote.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated in Luxembourg.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 12. The sole shareholder shall exercise all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of October and shall terminate on the 30th of September of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30th of September 2011.

Art. 14. Each year on the last day of September an inventory of the assets and the liabilities of the Company together with a balance sheet and a profit and loss account shall be prepared.

The revenues of the Company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10 % of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Title VI. Liquidation - Dissolution

Art. 15. Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 6, and subject to the authorisation of the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders, which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, of the Company.

Art. 16. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders in accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. Varia

Art. 17. The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present articles of incorporation.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

RREP Luxembourg S.à R.L.	12,500 shares
TOTAL	12,500 shares

The shares have been fully paid up to the amount of ONE EURO (EUR 1.-) per share by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-). As a result the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,200 (two thousand two hundred Euro).

Extraordinary general meeting

After the articles of incorporation have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is established at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
2. Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

Board of Managers

- a) Pascal BRUZZESE, company director, born on April 7th, 1966 in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg; and
- b) Fabien WANNIER, company director, born on July 18th, 1977 in Bern, Switzerland, and having his professional residence at 11, Cour de Rive, CH-1204, Geneva, Switzerland.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of differences between the English and the German text, the English version will prevail.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendzehn, am vierzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Paul BETTINGEN mit Amtswohnsitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

ERSCHIEN:

RREP LUXEMBOURG S.à R.L., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet nach dem Recht der Großherzogtums Luxemburg am 12. August 2009, mit Sitz in 73, côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer B 148.029, vertreten durch ihre Geschäftsführer Eric VANDERKERKEN und Pascal BRUZZESE, welche durch Matthias PONS, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 13. September 2010 erteilten Vollmacht, vertreten sind.

Die ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die

Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung société à responsabilité limitée (die "Gesellschaft"), welche die Partei gründet, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung mit nur einem Gesellschafter und ihren jeweiligen Abänderungen sowie dieser Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "Morgarten Luxembourg S.à.r.l."

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Verbriefungsgeschäften im Sinn des Luxemburger Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungen und dessen Abänderungen (das „Verbriefungsgesetz“), das auf die Gesellschaft Anwendung findet, wobei die Gesellschaft Risiken erwerben soll, die sich aus bestimmten Vermögensgegenständen ergeben (die „Zulässigen Vermögensgegenstände“).

Die Gesellschaft kann die Zulässigen Vermögensgegenstände in einer oder mehreren Transaktionen oder auf einer dauernden Basis übertragen und über sie verfügen.

Die Gesellschaft kann jede Art von Vertrag abschließen und alle Aktivitäten ausüben, die für die Durchführung der Verbriefung der Zulässigen Vermögensgegenstände erforderlich oder nützlich sind, wenn und soweit diese mit dem Verbriefungsgesetz vereinbar sind.

Die Gesellschaft soll sich durch die Emission von Anleihen, Schuldverschreibungen oder anderen Schuldtiteln (wie auch immer bezeichnet) sowie in einem untergeordnetem Rahmen durch besicherte oder unbesicherte Darlehen finanzieren, die von jedermann gewährt werden können soweit rechtlich erlaubt (einschließlich den Gesellschaftern).

Art. 6. Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann in Übereinstimmung mit den Vorschriften des Verbriefungsgesetzes, insbesondere Artikel 5, eines oder mehrere Sondervermögen („compartments“) innerhalb der Gesellschaft errichten. Jedes Sondervermögen ist einem bestimmten Teil der Aktiva und Passiva des Gesellschaftsvermögens entsprechend seiner jeweiligen Finanzierung zugeordnet. Der Beschluss der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, des Vorstandes hinsichtlich der Errichtung eines oder mehrerer Sondervermögen innerhalb der Gesellschaft, einschließlich etwaiger Änderungen diesbezüglich, soll Drittparteien gegenüber ab dem Zeitpunkt der Beschlussfassung wirksam sein.

Aus Investorensicht wird jedes Sondervermögen als selbständige Einheit behandelt. Ansprüche von Gläubigern und Investoren die (i) mit einem Sondervermögen zusammenhängen oder (ii) die mit der Errichtung, dem Bestehen oder der Abwicklung eines solchen Sondervermögens entstanden sind, sind beschränkt auf die Vermögensgegenstände eines solchen Sondervermögens, die ausschließlich den Gläubigern und den Investoren dieses bestimmten Sondervermögens zur Befriedigung ihrer Ansprüche zur Verfügung stehen. Gläubiger und Investoren der Gesellschaft, deren Ansprüche sich nicht auf die Vermögensgegenstände eines bestimmten Sondervermögens beziehen, können keine Ansprüche auf die Vermögensgegenstände dieses oder anderer Sondervermögen der Gesellschaft geltend machen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann den Inhalt eines Beschlusses über die Errichtung eines bestimmten Sondervermögens nicht abändern oder die auf ein solches Sondervermögen bezogenen Ansprüche eines Gläubigers beeinträchtigen, ohne die vorherigen Zustimmung der betroffenen Gläubiger einzuholen, es sei denn, der Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, des Vorstandes über die Errichtung dieses Sondervermögens bestimmt etwas anderes. Jeder anders lautende Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, des Vorstandes diesbezüglich ist nichtig.

Jedes Sondervermögen der Gesellschaft kann unabhängig voneinander abgewickelt werden, ohne dass eine solche Abwicklung zur Abwicklung eines anderen Sondervermögens oder zur Liquidation der Gesellschaft führt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit des alleinigen Anteilshabers oder eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 8. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT (12.500) Anteile von je EINEM EURO (EUR 1,-).

Art. 9. Solange nur ein Anteilshaber besteht, kann dieser die Anteile frei übertragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach vorheriger Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III.- Verwaltung

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand bestimmt einen Vorsitzenden, der Mitglied des Vorstandes ist.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstandes der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Im Falle der Ernennung mehrere Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstandes rechtswirksam verpflichtet.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer. Der Vorsitzende des Vorstandes hat dabei die ausschlaggebende Stimme.

Alle Treffen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied – welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden – als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Titel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 12. Solange die Gesellschaft nur einen Anteilshaber hat, übt dieser die Rechte der Gesellschafterversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften aus.

Alle Entscheidungen, die die Kompetenzen der Geschäftsführer überschreiten, werden von dem alleinigen Anteilshaber oder der Gesellschafterversammlung getroffen. Solche Beschlüsse müssen schriftlich gefasst werden und werden in einem speziellen Register der Gesellschaft eingetragen.

Für den Fall mehrerer Gesellschafter, werden die Beschlüsse in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Die Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Titel V. Geschäftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 13. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September eines jeden Jahres mit der Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 30. September 2011 endet.

Art. 14. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats September, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fonds, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht dem alleinigen Anteilshaber oder der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Titel VII. Liquidation, Auflösung

Art. 15. Unbenommen des letzten Absatzes von Artikel 6 und abhängig von der Entscheidung des alleinigen Anteilshabers oder der Gesellschafterversammlung, deren Einberufung im Falle einer Abänderung der Satzung erforderlich ist, kann jedes Sondervermögen durch Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, des Vorstandes abgewickelt und seine Anteile zurückgegeben werden.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfügt/verfügen über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Begleichung der Verpflichtungen.

Titel VIII. Verschiedenes

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Zeichnung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

RREP Luxembourg S.à R.L.	12.500 Anteile
GESAMT	12.500 Anteile

Alle Anteile wurden zum vollen Betrag von EINEM EURO (EUR 1.-) pro Anteil durch Barzahlung von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) vollständig bezahlt, so dass nunmehr die Summe von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss, belaufen sich auf ungefähr zweitausendzweihundert Euro (EUR 2.200,-)

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Die oben benannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft als alleiniger Anteilshalter repräsentiert, beschließt sofort im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft eine außerordentliche Gesellschafterversammlung abzuhalten.

Nach der Feststellung, dass sich die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt der alleinige Anteilsinhaber folgendes:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
2. Als Geschäftsführer (gérants) werden für eine unbestimmte Dauer folgende Personen ernannt.

Vorstand:

a) Pascal BRUZZESE, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 73, Côte d' Eich, L-1450 Luxembourg, geboren in Esch-sur-Alzette am 7. April 1966; und

b) Fabien WANNIER, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 11, Cour de Rive, CH-1204 Schweiz, geboren in Bern, Schweiz, am 18. Juli 1977.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache verstehen und sprechen kann, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei auf Englisch abgefasst worden ist gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die englische Version Vorrang hat.

Gezeichnet: Eric Vanderkerken, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 septembre 2010. LAC/2010/40702. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 22. September 2010.

Référence de publication: 2010129046/368.

(100147193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Alex Thomas SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.848.

Je soussignée Pierrette Thomas, vous informe de ma volonté de mettre fin à mon mandat d'administrateur de la société Alex Thomas S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Pierrette Thomas.

Référence de publication: 2010128854/10.

(100147165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Alex Thomas SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.848.

Je soussigné Richard Thomas, vous informe de ma volonté de mettre fin à mon mandat d'administrateur de la société Alex Thomas S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2010.

Richard Thomas.

Référence de publication: 2010128855/10.

(100147262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Archi Tech Lighting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 90.867.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128861/10.

(100147171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

M. Andreas Demmel, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of "AXA Mezzanine II S.A., SICAR", a Luxembourg Société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of public limited company (société anonyme), having its registered office at 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 6 May 2008, published in the Mémorial C, n°1294 of 28 May 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138458 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 25 May 2010, published in the Mémorial C, n°1577 of 3 August 2010,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 2 June 2010 an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at two million one hundred thirty thousand three hundred ninety euro (EUR 2,130,390.-) divided into one hundred forty-six thousand two hundred (146,200) class A Series 1 shares (the "Class A Series 1 Shares"), sixty-two thousand eight hundred thirty-six (62,836) class A Series 2 shares (the "Class A Series 2 Shares"), two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B shares (the "Class B Shares") and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty one million six hundred thirty-three thousand seven hundred ninety (21,633,790) Class A Series 1 Shares, sixteen million two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-six (16,296,196) Class A Series 2 Shares, twelve million fortyfive thousand fourteen (12,045,014) class A' Series 2 shares (the "Class A' Series 2 Shares"), sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in its meeting of 2 June 2010 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of six million seven hundred seventy-three thousand eight hundred euro (EUR 6,773,800.-) by the issuance of two hundred thirty-seven thousand five hundred twenty-two (237,522) new Class A Series 1 Shares, two hundred thirteen thousand six hundred forty-five (213,645) new Class A' Series 2 Shares and two hundred twenty-six thousand two hundred thirteen (226,213) new Class A Series 2 Shares, each share of each class of shares having a nominal value of ten euros (EUR 10.-), the new Class A Series 1 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 1 Shares and the new Class A Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 2 Shares, and together with a share premium in a total amount of twenty-five million seven hundred forty-three thousand six hundred five point eighty-eight euro (EUR 25,743,605.88).

IV. That the board of directors of the Company, with effect on the date of the board meeting dated 2 June 2010, has issued and accepted the subscription of two hundred thirty-seven thousand five hundred twenty-two (237,522) new Class A Series 1 Shares, two hundred thirteen thousand six hundred forty-five (213,645) new Class A' Series 2 Shares and two hundred twenty-six thousand two hundred thirteen (226,213) new Class A Series 2 Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each in the following proportions:

- Sixty-two thousand eight hundred thirty-six point six (62,836.6) of the new Class A Series 1 Shares and one hundred eighty-eight thousand five hundred ten point nine (188,510.9) of the new Class A Series 2 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Life Insurance Company Ltd, having its registered office at NBF Platinum Power, 1-17-3 Shirokane Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japan, by a virtual contribution;

- Sixty-nine thousand one hundred twenty point two (69,120.2) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Trireme LP, having its registered office at 22 Grenville Sreet, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Island, by a virtual contribution;

- Forty thousand two hundred fifteen point three (40,215.3) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA UK Group Pension Scheme, having its registered office at 55, Grosvenor Street, London W1K 3HY, United Kingdom, by a virtual contribution;

- One thousand two hundred fifty-six point eight (1,256.8) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Assurances du Crédit Mutuel IARD SA, having its registered office at 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, by a virtual contribution;

- Twelve thousand five hundred sixty-seven point three (12,567.3) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Assurances du Crédit Mutuel Vie SA, having its registered office at 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, by a virtual contribution;

- Three thousand seven hundred seventy point one (3,770.1) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Assurances du Crédit Mutuel Vie Fonds Propres, having its registered office at 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, by a virtual contribution;

- One thousand two hundred fifty-six point eight (1,256.8) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Assurances du Crédit Mutuel Vie Société d'Assurances Mutuelles, having its registered office at 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, by a virtual contribution;

- Fifty-four thousand thirty-nine point six (54,039.6) of the new Class A' Series 2 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Insurance Ltd., having its registered office at Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Switzerland, with payment of a share premium of the Class A' Series 2 Shares in a total amount of five million two hundred seventy-one thousand three hundred nine point eighty-four euro (EUR 5,271,309.84), by a virtual contribution;

- One hundred thirty-three thousand two hundred thirteen point nine (133,213.9) of the new Class A' Series 2 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Life Ltd (Group Life), having its registered office at Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Switzerland, with payment of a share premium of the Class A' Series 2 Shares in a total amount of twelve million nine hundred ninety-four thousand three hundred ninety-one point seventy euro (EUR 12,994,391.70), by a virtual contribution;

- Twenty-six thousand three hundred ninety-one point five (26,391.5) of the new Class A' Series 2 Shares have been subscribed and fully paid-up by AXA Life Ltd (Individual Life), having its registered office at Affolternstrasse 42, 8050

Zürich, Switzerland, with payment of a share premium of the Class A' Series 2 Shares in a total amount of two million five hundred seventy-four thousand three hundred fifty-nine point seventy-nine euro (EUR 2,574,359.79), by a virtual contribution;

- Twenty-five thousand one hundred thirty-four point six (25,134.6) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Régime de rentes du Mouvement Desjardins, having its registered office at 100 Avenue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada, by a virtual contribution;

- Eight thousand seven hundred ninety-seven (8,797) of the new Class A Series 1 Shares have been subscribed and fully paid-up by Régime de Retraite de l'Université du Québec having its registered office at 2600 Boulevard Laurier, Tour de la Cité, 6th floor, bureau 600, Québec QC G1V 4W1, by a virtual contribution;

- Eight thousand three hundred seventy-eight point two (8,378.2) of the new Class A Series 1 Shares and twentyfive thousand one hundred thirty-four point seven (25,134.7) of the new Class A Series 2 Shares have been subscribed and fully paid-up by Pensionskasse für das Personal der AXA Gesellschaften, having its registered office at c/o AXA Insurance Ltd., Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Switzerland, with payment of a share premium of the Class A Series 1 Shares in a total amount of eight hundred seventeen thousand two hundred fifty-seven point zero nine euro (EUR 817,257.09) and payment of a share premium of the Class A Series 2 Shares in a total amount of two million four hundred fifty-one thousand seven hundred seventy-two point sixty-one euro (EUR 2,451,772.61), by a contribution in cash; and

- Four thousand one hundred eighty-nine point one (4,189.1) of the new Class A Series 1 Shares and twelve thousand five hundred sixty-seven point four (12,567.4) of the new Class A Series 2 Shares have been subscribed and fully paid-up by Pensionskasse für den Aussendienst der AXA Gesellschaften, having its registered office at c/o AXA Insurance Ltd., Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Switzerland, , with payment of a share premium of the Class A Series 1 Shares in a total amount of four hundred eight thousand six hundred twenty-eight point fifty-five euro (EUR 408,628.55) and payment of a share premium of the Class A Series 2 Shares in a total amount of one million two hundred twentyfive thousand eight hundred eighty-six point three euro (EUR 1,225,886.3), by a contribution in cash;

V. That all these new Class A Series 1 Shares, Class A' Series 2 Shares and Class A Series 2 Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above on 2 June 2010, so that the total amount of THIRTY-TWO MILLION FIVE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED FIVE POINT EIGHTYEIGHT EURO (EUR 32,517,405.88) thus being for the capital increase:

- following the Class A Series 1 Shares issuance the amount of TWO MILLION THREE HUNDRED SEVENTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY EURO (EUR 2,375,220.-);

- following the Class A' Series 2 Shares issuance the amount of TWO MILLION ONE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED FIFTY EURO (EUR 2,136,450.-);

- following the Class A Series 2 Shares issuance the amount of TWO MILLION TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED THIRTY EURO (EUR 2,262,130.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of ONE MILLION TWO HUNDRED TWENTYFIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED EIGHTY-FIVE POINT SIXTYFOUR EURO (EUR 1,225,885.64) for the Class A Series 1 paid up share premium;
- the amount of TWENTY MILLION EIGHT HUNDRED FORTY THOUSAND SIXTY-ONE POINT THIRTY-THREE EURO (EUR 20,840,061.33) for the Class A' Series 2 paid up share premium;
- the amount of THREE MILLION SIX HUNDRED SEVENTYSEVEN THOUSAND SIX HUNDRED FIFTY-EIGHT POINT NINETYONE EURO (EUR 3,677,658.91) for the Class A Series 2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles is therefore amended and shall be read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. "The issued capital of the Company is set at eight million nine hundred four thousand one hundred ninety euro (EUR 8,904,190.-) divided into three hundred eighty-three thousand seven hundred twenty-two (383,722) Class A Series 1 Shares, two hundred eighty-nine thousand forty-nine (289,049) Class A Series 2 Shares and two hundred thirteen thousand six hundred fortyfive (213,645) Class A' Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty two (2,682) Class B shares and one thousand three hundred twenty one (1,321) Class C shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand three hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

M. Andreas Demmel, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AXA Mezzanine II S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 6, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 06 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 1294 le 28 mai 2008 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.458 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, n° 1577 du 3 août 2010,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 2 juin 2010 un extrait des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire spécial et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions cent trente mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.130.390,-) représenté par cent quarante-six mille deux cents (146.200) actions de catégorie A Series 1 (les «Actions de Catégorie A Séries 1»), soixante-deux mille huit cent trente-six (62.836) actions de catégorie A Series 2 (les «Actions de Catégorie A Séries 2»), deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par vingt-et-un millions six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingtdix (21.633.790) Actions de Catégorie A Série 1, seize millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize (16.296.196) Actions de Catégorie A Série 2, douze millions quarante-cinq mille quatorze (12.045.014) actions de Catégorie A' Série 2 (les «Actions de Catégorie A' Séries 2»), seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée de chaque catégorie a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le conseil d'administration de la Société a été autorisé

à procéder à des augmentations de capital, lequel article des Statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 2 juin 2010 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence six millions sept cent soixante-treize mille huit cents euros (EUR 6,773,800,-) par l'émission de deux cent trente-sept mille cinq cent vingt-deux (237.522) nouvelles Actions de Catégorie A Series 1, deux cent treize mille six cent quarante-cinq (213.645) nouvelles Actions de Catégorie A' Series 2 et deux cent vingt-six mille deux cent treize (226.213) nouvelles Actions de Catégorie A Series 2, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (10,-EUR), les nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A Series 1 existantes et les nouvelles Actions de Catégorie A Series 2 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A Series 2 existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq millions sept cent quarante-trois mille six cent cinq virgule quatre-vingt-huit euros (EUR 25.743.605,88).

IV. Que le conseil d'administration de la Société, avec effet à la date de la réunion du 2 juin 2010 et conformément à l'autorité lui conférée par l'article CINQ (5) des Statuts de la Société, a émis et accepté la souscription de deux cent trente-sept mille cinq cent vingt-deux (237.522) nouvelles Actions de Catégorie A Series 1, de deux cent treize mille six cent quarante-cinq (213.645) nouvelles actions de Catégorie A' Series 2 et de deux cent vingt-six mille deux cent treize (226.213) nouvelles actions de Catégorie A Series 2 ayant une valeur nominale de 10 euros (EUR 10,-) chacune dans les proportions suivantes:

- Soixante-deux mille huit cent trente-six virgule six (62.836,6) des nouvelles actions de Catégorie A Series 1 et cent quatre-vingt-huit mille cinq cent dix virgule neuf (188.510,9) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 2 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Life Insurance Ltd, ayant son siège social à NBF Platinum Power, 1-17-3 Shirokane Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japon, par un apport virtuel;

- Soixante-neuf mille cent vingt virgule deux (69.120,2) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Trirème LP, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, par un apport virtuel;

- Quarante mille deux cent quinze virgule trois (40.215,3) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA UK Group Pension Scheme, ayant son siège social à 55, Grosvenor Street, London W1K 3HY, Royaume Uni, par un apport virtuel;

- Mille deux cent cinquante-six virgule huit (1.256,8) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Assurances du Crédit Mutuel IARD SA, ayant son siège social à 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, par un apport virtuel;

- Douze mille cinq cent soixante-sept virgule trois (12.567,3) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Assurances du Crédit Mutuel Vie SA, ayant son siège social à 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, par un apport virtuel;

- Trois mille sept cent soixante-dix virgule un (3.770,1) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Assurances du Crédit Mutuel Vie Fonds Propres, ayant son siège social à 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, par un apport virtuel;

- Mille deux cent cinquante-six virgule huit (1.256,8) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Assurances du Crédit Mutuel Vie Société d'Assurances Mutuelles, ayant son siège social à 42, rue des Mathurins, F-75008 Paris, France, par un apport virtuel;

- Cinquante-quatre mille trente-neuf virgule six (54.039,6) des nouvelles Actions de Catégorie A' Series 2 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Insurance Ltd, ayant son siège social à Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Suisse, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Series 2 d'un montant total de cinq millions deux cent soixante-et-onze mille trois cent neuf virgule quatre-vingt-quatre euros (EUR 5.271.309,84), par un apport virtuel;

- Cent trente-trois mille deux cent treize virgule neuf (133.213,9) des nouvelles Actions de Catégorie A' Series 2 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Life Ltd (Group Life), ayant son siège social à Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Suisse, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Series 2 d'un montant total de douze millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-onze virgule soixante-dix euros (EUR 12.994.391,70), par un apport virtuel;

- Vingt-six mille trois cent quatre-vingt-onze virgule cinq (26.391,5) des nouvelles Actions de Catégorie A' Series 2 ont été souscrites et entièrement libérées par AXA Life Ltd (Individual Life), ayant son siège social à Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Suisse, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Series 2 d'un montant total de deux millions cinq cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-neuf virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 2.574.359,79), par un apport virtuel;

- Vingt-cinq mille cent trente-quatre virgule six (25.134,6) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Régime de rentes du Mouvement Desjardins, ayant son siège social au 2600 Boulevard Laurier, Tour de la Cité, 6ème étage, bureau 600, Québec QC G1V 4W1, par un apport virtuel;

- Huit mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (8.797) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 ont été souscrites et entièrement libérées par Régime de Retraite de l'Université du Québec, ayant son siège social au 2600 Boulevard Laurier, Tour de la Cité, 6ème étage, bureau 600, Québec QC G1V 4W1, par un apport virtuel;

- Huit mille trois cent soixante-dix-huit virgule deux (8.378,2) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 et vingt-cinq mille cent trente-quatre virgule sept (25.134,7) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 2 ont été souscrites et entièrement libérées par Pensionskasse für das Personal der AXA Gesellschaften, ayant son siège social au c/o AXA Insurance Ltd, Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Suisse, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Series 1 d'un montant total de huit cent dix-sept mille deux cent cinquante-sept virgule zéro neuf euros (EUR 817.257,09), et paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Series 2 d'un montant total de deux millions quatre cent cinquante-et-un mille sept cent soixante-douze virgule soixante-et-un euros (EUR 2.451.772,61), par un apport en espèces; et

- Quatre mille cent quatre-vingt-neuf virgule un (4.189,1) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 1 et douze mille cinq cent soixante-sept virgule quatre (12.567,4) des nouvelles Actions de Catégorie A Series 2 ont été souscrites et entièrement libérées par Pensionskasse für den Aussendienst der AXA Gesellschaften, ayant son siège social au c/o AXA Insurance Ltd, Affolternstrasse 42, 8050 Zürich, Suisse, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Series 1 d'un montant total de quatre cent huit mille six cent vingt-huit virgule cinquante-cinq euros (EUR 408.628,55) et paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Series 2 d'un montant total d'un million deux cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-six virgule trois euros (EUR 1.225.886,3), par un apport en espèces.

V. Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A Series 1, Actions de Catégorie A' Series 2 et Actions de Catégorie A Series 2 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme indiqué ci-dessus à la date de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale de TRENTE-DEUX MILLIONS CINQ CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT CINQ VIRGULE QUATRE-VINGT-HUIT EUROS (EUR 32.517.405,88) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A Series 1 la somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DEUX CENT VINGT EUROS (EUR 2.375.220,-);

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A' Series 2 la somme de DEUX MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.136.450,-),

- suivant l'émission des Actions de Catégorie A Series 2 la somme de DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CENT TRENTE EUROS (EUR 2.262.130,-),

et pour la prime d'émission le montant de:

- UN MILLION DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ VIRGULE SOIXANTE-QUATRE EUROS (EUR 1.225.885,64) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A1;

- VINGT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE MILLE SOIXANTE-ET-UN VIRGULE TRENTE-TROIS EUROS (EUR 20.840.061,33) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Series 2;

- TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT VIRGULE QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (EUR 3.677.658,91) pour la prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Series 2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société à la date de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à huit millions neuf cent quatre mille cent quatre-vingt-dix euros (EUR 8.904.190,-) représenté par trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-deux (383.722) Actions de Catégorie A Series 1, deux cent quatre-vingt-neuf mille quarante-neuf (289.049) Actions de Catégorie A Series 2 et deux cent treize mille six cent quarante-cinq (213.645) Actions de Catégorie A' Series 2, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt-et-une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11290. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128863/291.

(100146946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Babcock & Brown European Retail Fund 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.537.

—
RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25 novembre 2008 sous le numéro L080173312

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010128875/19.

(100147268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Pasea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 55.117.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de trois administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72257

- Monsieur Nicolaas SCHOLTENS, administrateur, né le 11 juin 1960 à ROTTERDAM (Hollande), domicilié professionnellement au 26 Weteringschans, NL-1017 SG Amsterdam

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129929/35.

(100147237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.043.822,34.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, incorporated by deed of the undersigned notary on 30th June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n°1443 dated 27th July 2009. The articles of the Company have been amended for the last time on 30th July 2010 by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon HOSS, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Nora Filali, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Thomas Lefebvre, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all two hundred three million four hundred eighty-seven thousand six hundred ninety-eight (203,487,698) shares of different classes (and categories) in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by eight thousand nine hundred forty-five Euro and thirty-six Euro cent (EUR 8,945.36) to two million forty-three thousand eight hundred twenty-two Euro and thirty-four Euro cent (EUR 2,043,822.34) and issue of eight hundred ninety-four thousand five hundred thirty-six (894,536) shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each in the classes and categories as set forth below to BMG RM Management Beteiligungs GmbH & Co KG, an existing shareholder, against the cash contribution of eight hundred seventy-six thousand seven hundred seventy-two Euro and forty-three Euro cent (EUR 876,772.43) to the Company, allocation of an amount of eight thousand nine hundred forty-five Euro and thirtysix Euro cent (EUR 8,945.36) of the contribution to the share capital account and the remainder of eight hundred sixty-seven thousand eight hundred twenty-seven Euro and seven Euro cent (EUR 867,827.07) to the freely distributable share premium:

Class	Category	Number of shares
A	A-O	89,453
B	B-O	89,453
C	C-O	89,453
D	D-O	89,453
E	E-O	89,454
F	F-O	89,454
G	J-O	89,454
H	H-O	89,454
I	I-O	89,454
J	J-O	89,454
/	Total Ordinary	894,536

consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at two million forty-three thousand eight hundred twenty-two Euro and thirty-four Euro cent (EUR 2,043,822.34) represented by two hundred two hundred four million three hundred

eighty-two thousand two hundred thirty-four (204,382,234) Shares of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J (each Class of Shares sub-divided into one Ordinary Category and two Preferred Categories as set forth below) of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred eighteen (20,438,218) Class A Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty (4,317,830) Category A-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety (7,898,990) Category A-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-eight (8,221,398) Category A-PK Shares;
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred nineteen (20,438,219) Class B Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty (4,317,830) Category B-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category B-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-eight (8,221,398) Category B-PK Shares;
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred nineteen (20,438,219) Class C Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty (4,317,830) Category C-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category C-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-eight (8,221,398) Category C-PK Shares;
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred twenty-one (20,438,221) Class D Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-one (4,317,831) Category D-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-one (7,898,991) Category D-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand three hundred and ninety-nine (8,221,399) Category D-PK Shares;
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred twenty-four (20,438,224) Class E Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-two (4,317,832) Category E-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category E-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category E-PK Shares;
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred twenty-four (20,438,224) Class F Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-two (4,317,832) Category F-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category F-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category F-PK Shares;
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred twenty-six (20,438,226) Class G Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-four (4,317,834) Category G-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category G-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category G-PK Shares;
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred twenty-seven (20,438,227) Class H Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-five (4,317,835) Category H-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category H-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand and four hundred (8,221,400) Category H-PK Shares;
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred twenty-eight (20,438,228) Class I Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-six (4,317,836) Category I-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category I-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category I-PK Shares; and
- twenty million four hundred thirty-eight thousand two hundred twenty-eight (20,438,228) Class J Shares divided into four million three hundred seventeen thousand eight hundred thirty-six (4,317,836) Category J-O Shares, seven million eight hundred ninety-eight thousand nine hundred and ninety-two (7,898,992) Category J-PB Shares and eight million two hundred twenty-one thousand four hundred (8,221,400) Category J-PK Shares."

The above having been approved by the meeting, the following resolution was unanimously passed:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by eight thousand nine hundred forty-five Euro and thirty-six Euro cent (EUR 8,945.36) to two million forty-three thousand eight hundred twenty-two Euro and thirty-four Euro cent (EUR 2,043,822.34) by the issue of eight hundred ninety-four thousand five hundred thirty-six (894,536) shares of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each in classes (and categories) as set forth in the agenda above for a total subscription price of eight hundred seventy-six thousand seven hundred seventy-two Euro and forty-three Euro cent (EUR 876,772.43).

Thereupon BMG RM Management Beteiligungs GmbH & Co KG, an existing shareholder, subscribed to and fully paid each of such newly issued shares and the meeting resolved to issue such shares.

Evidence of the full payment of the subscription price of eight hundred seventy-six thousand seven hundred seventy-two Euro and forty-three Euro cent (EUR 876,772.43) was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount of eight thousand nine hundred forty-five Euro and thirty-six Euro cent (EUR 8,945.36) to the share capital and the remainder to the fully distributable share premium and to amend article 5.1 as set forth in the agenda.

There being nothing further on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand one hundred Euro (EUR 2,100).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 1443 du 27 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juillet 2010 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Me Nora Filali, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Me Thomas Lefebvre, demeurant à Luxembourg.

Madame le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les deux cent trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit (203.487.698) parts sociales de différentes classes (et catégories) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société de huit mille neuf cent quarante-cinq euros et trente-six centimes d'euros (EUR 8.945,36) à deux millions quarante-trois mille huit cent vingt-deux euros trente-quatre centimes d'euros (EUR 2.043.822,34) et émission de huit cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-six (894.536) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune dans les classes et catégories telles que décrites ci-dessous à BMG RM Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, un actionnaire existant, en contrepartie de l'apport de huit cent soixante-seize mille sept cent soixante-douze euros et quarante-trois centimes d'euros (EUR 876.772,43) à la Société, allocation d'un montant de huit mille neuf cent quarante-cinq euros et trente-six centimes d'euros (EUR 8.945,36) au compte du capital social et le solde de huit cent soixante-sept mille huit cent vingt-sept euros et sept centimes d'euros (EUR 867.827,07) au compte de la prime d'émission librement distribuable:

Classe	Catégorie	Nombre de parts sociales
A	A-O	89.453
B	B-O	89.453
C	C-O	89.453
D	D-O	89.453
E	E-O	89.454
F	F-O	89.454
G	J-O	89.454
H	H-O	89.454
I	I-O	89.454
J	J-O	89.454
/	Total Ordinaires	894.536

modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions quarante-trois mille huit cent vingt-deux euros trente-quatre centimes d'euros (EUR 2.043.822,34) représenté par deux cent quatre millions trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent trente-quatre (204.382.234) Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (chaque Classe de Parts Sociales étant subdivisée en une Catégorie Ordinaire et deux Catégories Préférentielles, tel que décrit ci-après) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts, comme suit:

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent dix-huit (20.438.218) Parts Sociales de Classe A divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente (4.317.830) Parts Sociales de Catégorie A-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.898.990) Parts Sociales de Catégorie A-PB et huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie A-PK;

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent dix-neuf (20.438.219) Parts Sociales de Classe B divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente (4.317.830) Parts Sociales de Catégorie B-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie B-PB et huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie B-PK;

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent dix-neuf (20.438.219) Parts Sociales de Classe C divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente (4.317.830) Parts Sociales de Catégorie C-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie C-PB et huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (8.221.398) Parts Sociales de Catégorie C-PK;

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent vingt et un (20.438.221) Parts Sociales de Classe D divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente et un (4.317.831) Parts Sociales de Catégorie D-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze (7.898.991) Parts Sociales de Catégorie D-PB et huit millions deux cent vingt et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.221.399) Parts Sociales de Catégorie D-PK;

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent vingt-quatre (20.438.224)

Parts Sociales de Classe E divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente-deux (4.317.832) Parts Sociales de Catégorie E-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie E-PB et huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie E-PK;

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent vingt-quatre (20.438.224) Parts Sociales de Classe F divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente-deux (4.317.832) Parts Sociales de Catégorie F-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie F-PB et huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie F-PK;

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent vingt-six (20.438.226) Parts Sociales de Classe G divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente-quatre (4.317.834) Parts Sociales de Catégorie G-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie G-PB et huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie G-PK;

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent vingt-sept (20.438.227) Parts Sociales de Classe H divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente-cinq (4.317.835) Parts Sociales de Catégorie H-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie H-PB et huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie H-PK;

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent vingt-huit (20.438.228) Parts Sociales de Classe I divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente-six (4.317.836) Parts Sociales de Catégorie I-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie I-PB et huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie I-PK; et

- vingt millions quatre cent trente-huit mille deux cent vingt-huit (20.438.228) Parts Sociales de Classe J divisées en quatre millions trois cent dix-sept mille huit cent trente-six (4.317.836) Parts Sociales de Catégorie J-O, sept millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (7.898.992) Parts Sociales de Catégorie J-PB et huit millions deux cent vingt et un mille quatre cents (8.221.400) Parts Sociales de Catégorie J-PK."

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de huit mille neuf cent quarante-cinq euros et trente-six centimes d'euros (EUR 8.945,36) afin de le porter à deux millions quarante-trois mille huit cent vingt-deux euros trente-quatre centimes d'euros (EUR 2.043.822,34) par l'émission de huit cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent trente-six (894.536) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune dans les classes (et catégories) telles que spécifiées dans l'ordre du jour ci-dessus, pour un prix de souscription total s'élevant à huit cent soixante-seize mille sept cent soixante-douze euros et quarante-trois centimes d'euros (EUR 876.772,43).

En conséquence, BMG RM Management Beteiligungs GmbH & Co KG, un actionnaire existant, a souscrit et a entièrement libéré chacune de ces actions nouvellement émises et l'assemblée a décidé d'émettre de telles actions.

Preuve du paiement complet du prix de souscription s'élevant à huit cent soixante-seize mille sept cent soixante-douze euros et quarante-trois centimes d'euros (EUR 876.772,43) a été donnée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'affecter un montant de huit mille neuf cent quarante-cinq euros et trente-six centimes d'euros (EUR 8.945,36) au compte du capital de la Société et le restant au compte de la prime d'émission librement distribuable et de modifier l'article 5.1 tel que spécifié dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital au taux d'enregistrement fixe sont estimés à environ deux mille cent euros (EUR 2.100.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, N. Filali, T. Lefebvre et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41039. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128887/248.

(100147018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Bordeaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.224.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010128888/11.

(100147255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

QM Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MLAM 1 properties Sàrl).

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.849.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. MLAMGP, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 458,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on 15 September 2010,

2. MLAM 1, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 468,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

3. MLAM 2, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 469,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

4. MLAM 3, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 470,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

5. MLAM 4, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 471,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

6. MLAM 5, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 462,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of MLAM 1 properties SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand-Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116849, established by and between its partners under private seal on May 24th, 2006 pursuant to a limited partnership agreement whose excerpts have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1539 of August 11th, 2006. The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on December 18th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 10th, 2009 under number 283.

The partners hold all the one hundred and fifty-three (153) shares of one hundred Euro each, representing the entire share capital of fifteen thousand three hundred Euro (EUR 15.300.-),

The partners requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners decide to accept the resignation of the class A Manager, John KATZ, having his professional address at 4, World Financial Center, USA, NY 10080 New York and to grant him entire discharge for the execution of his mandate as of September 10, 2010.

The partners decide to appoint as new class A manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

- Markus LEHNER, financial analyst, born on October 5th 1976 in, Ludwigshafen am Rhein (Germany) residing professionally in Dammstraße 19, CH-6301 Zug, Switzerland.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from MLAM 1 properties SARL to QM Properties 1 S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Name. The name of the company is "QM Properties 1 S.à r.l." (the Company). The company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1. MLAMGP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116458,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

2. MLAM 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116468,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

3. MLAM 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116469,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

4. MLAM 3, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116470,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

5. MLAM 4, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116471,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

6. MLAM 5, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116462,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme précédé, déclarent être les associés de MLAM 1 propriétés SARL (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B116849, constituée par et entre ses associés, sous seing privé le 24 mai 2006, en vertu d'un pacte de société en commandite simple (le Pacte) dont les extraits ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1539 du 11 août 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 février 2009 sous le numéro 283.

Les associés détiennent toutes les cent cinquante-trois (153) parts sociales de cent Euros (EUR 100.-) chacune, représentant la totalité du capital social de quinze mille trois cents Euros (EUR 15.300.-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant de catégorie A, John KATZ, demeurant professionnellement au 4, World Financial Center, USA-NY 10080 New York et lui confèrent entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu' au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de classe A à partir du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

- Markus LEHNER, analyste financier, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à Dammstraße 19, CH-6301 Zug, Suisse.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de MLAM propriétés 1 SARL en " QM Properties 1 S.à r.l. " et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est «QM Properties 1 S.à r.l.» (la Société).

La société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2010. LAC/2010/41023. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129071/151.

(100147014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Paris White Knight Patrimoine S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Caprilux S.A.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 154.787.

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «SHON INVEST», société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 21 septembre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «CAPRILUX S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154.787, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de modifier le statut de la Société qui aura désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Ainsi l'actionnaire décide de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, relatif à son objet social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2.

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «PARIS WHITE KNIGHT PATRIMOINE S.A.– SPF» et de modifier en conséquence l'article PREMIER (1) premier alinéa des statuts comme suit:

Art. 1^{er}.

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «PARIS WHITE KNIGHT PATRIMOINE S.A.– SPF»

Troisième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'article ONZE (11) des statuts comme suit:

Art. 11.

«La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'actionnaire décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son mandat d'Administrateur.

L'actionnaire lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'actionnaire décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Brigitte DENIS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg comme Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11471. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128901/63.

(100147129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

German Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.684.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chequers Capital XV FCPR, represented by Chequers Partenaires S.A., a public limited liability company having its registered office at 48 Bis, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 350 505 335,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "German Care Services Holding S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the « Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the « Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the « Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the general meeting of Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, each manager shall be appointed by the general meeting of Shareholders as a class A or a class B manager.

8.3 The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate his / its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Chequers Capital XV FCPR 15,000 Shares

Total: 15,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand Euro (€ 15,000) corresponding to a share capital of fifteen thousand Euro (€ 15,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, Chequers Capital XV FCPR, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
 - Mr Karsten Hartmann, with address at Brienner Strasse 1, D-80333 München, Germany, born on 2 September 1966 in Crailsheim, Germany, as class A manager;
 - Mr Bertrand Rabiller, with address at 43, rue Vital, F-75016, Paris, France, born on 25 February 1971 in Charenton, France, as class A manager;
 - Mr Christophe El Gammal, with address at 35, rue des Merisiers, L-8253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 9 August 1967 in Uccle, Belgium, as class B manager; and
 - Mr Marc Elvinger, with address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, born on 10 January 1975 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as class B manager.
- 2) The Company shall have its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Chequers Capital XV FCPR, représentée par Chequers Partenaires S.A., une société anonyme ayant son siège au 48 bis avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 350 505 335.

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Rachel UHL, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «German Care Services Holding S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la « Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra

être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les « Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille Euro (15.000 €) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (les « Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les « Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 En cas de pluralité de gérants, chaque gérant sera nommé par l'assemblée générales des Associés en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et de tout gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Chequers Capital XV FCPR 15.000 Parts Sociales

Total: 15.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Euros (€ 15.000) correspondant à un capital de quinze mille Euros (€ 15.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, Chequers Capital XV FCPR, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Mr Karsten Hartmann, avec adresse à Brienner Strasse 1, D-80333 Munich, Allemagne, né le 2 septembre 1966 à Crailsheim, Allemagne, en tant que gérant de catégorie A;

- Mr Bertrand Rabiller, avec adresse au 43, rue Vital, F-75016, Paris, France, né le 25 février 1971 à Charenton, France, en tant que gérant de catégorie A;

- Mr Christophe El Gammal, avec adresse au 35, rue des Merisiers, L-8253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, en tant que gérant de catégorie B; et

- Mr Marc Elvinger, avec adresse au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que gérant de catégorie B.

2- Le siège social de la Société est établi à 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010129553/423.

(100147688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**QM Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MLAM 4 properties SARL).**

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.847.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. MLAMGP, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 458,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on 15 September 2010,

2. MLAM 1, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 468,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

3. MLAM 2, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 469,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

4. MLAM 3, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 470,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

5. MLAM 4, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 471,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

6. MLAM 5, a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116 462,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of MLAM 4 properties SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand-Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116847, established by and between its partners under private seal on May 24th, 2006 pursuant to a limited partnership agreement whose excerpts have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1539 of August 11th, 2006. The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on December 18th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 18th, 2009 under number 356.

The partners hold all the one hundred and fifty-three (153) shares of one hundred Euro each, representing the entire share capital of fifteen thousand three hundred Euro (EUR 15.300.-),

The partners requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners decide to accept the resignation of the class A Manager, John KATZ, having his professional address at 4, World Financial Center, USA, NY 10080 New York and to grant him entire discharge for the execution of his mandate as of September 10th, 2010.

The partners decide to appoint as new class A manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

- Markus LEHNER, financial analyst, born on October 5th 1976 in Ludwigshafen am Rhein (Germany) residing professionally in Dammstraße 19, CH-6301 Zug, Switzerland.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from MLAM 4 properties SARL to QM Properties 4 S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Name. The name of the company is "QM Properties 4 S.à r.l." (the Company). The company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1. MLAMGP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116458,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

2. MLAM 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116468,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

3. MLAM 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116469,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

4. MLAM 3, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116470,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

5. MLAM 4, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116471,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

6. MLAM 5, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 116462,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme précédé, déclarent être les associés de MLAM 4 propriétés SARL (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B116847, constituée par et entre ses associés, sous seing privé le 24 mai 2006, en vertu d'un pacte de société en commandite simple (le Pacte) dont les extraits ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1539 du 11 août 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 février 2009 sous le numéro 356.

Les associés détiennent toutes les cent cinquante-trois (153) parts sociales de cent Euros (EUR 100.-) chacune, représentant la totalité du capital social de quinze mille trois cents Euros (EUR 15.300.-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant de catégorie A, John KATZ, demeurant professionnellement au 4, World Financial Center, USA-NY 10080 New York et lui confèrent entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 10 septembre 2010.

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de classe A à partir du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

- Markus LEHNER, analyste financier, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à Dammstraße 19, CH-6301 Zug, Suisse.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de MLAM propriétés 4 SARL en "QM Propriétés 4 S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est «QM Properties 4 S.à r.l.» (la Société).

La société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2010. LAC/2010/41026. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129077/151.

(100147121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Dos Santos Daniel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 20, rue de Nagem.

R.C.S. Luxembourg B 144.381.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128918/10.

(100147126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

**DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. DBA Lux Holding).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59680 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128920/11.

(100147172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Edelwhite, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.402.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «EDELWHITE», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 septembre 2010, enregistré à Eschsur-Alzette A.C., le 20 septembre 2010. Relation: EAC/2010/1147.

- que la société «EDELWHITE.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 40402,

constituée suivant acte notarié du 19 mai 1992 et publié au Mémorial C numéro 459 du 13 octobre 1992 ; les statuts de la précitée Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 12 avril 2001 et publié au Mémorial C numéro 1095 du 1^{er} décembre 2001,

se trouve à partir de la date du 15 septembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 29 juin 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Belvaux, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128925/28.

(100147282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

**QM Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MLAM 3).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.470.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 131 744,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on 15 September 2010,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 96380,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 15 September 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of MLAM 3 (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand-Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 116470, incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on May 9th, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 19th, 2006 under number 1392. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated March 19th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 17th, 2009 under number 828.

The partners hold all the five hundred (500) shares of twenty-five Euro each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-),

The partners requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners decide to accept the resignation of the class A manager Prabhu RAMAN, having his professional, having his professional address at 4, World Financial Center, 16th floor, USA, NY 10080 New York and to grant him entire discharge for the execution of his mandate as of September 10th, 2010.

The partners decide to appoint as new class A manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

- Markus LEHNER, financial analyst, born on October 5th, 1976 in Ludwigshafen am Rhein (Germany), residing professionally in Dammstrasse 19, CH -6301 Zug, Switzerland.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from MLAM 3 to QM Holdings 3 S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name QM Holdings 3 S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 131744, ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 96.380, ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme prédécrit, déclarent être les associés de MLAM 3 (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 116470, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 9 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 juillet 2007 sous le numéro 1392. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, 19 mars 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 avril 2009 sous le numéro 828.

Les associés détiennent toutes les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission du gérant de catégorie A Prabhu RAMAN, demeurant professionnellement au 4, World Financial Center, 16e étage, USA-NY 10080 New York et lui confèrent entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu' au 10 septembre 2010.

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de classe A à partir du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

- Markus LEHNER, analyste financier, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein (Allemagne), demeurant professionnellement à Dammstrasse 19, CH -6301 Zug, Suisse.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de MLAM 3 en "QM Holdings 3 S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination QM Holdings 3 S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française ; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2010. LAC/2010/41030. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010129074/113.

(100147184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

EUDIAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 124.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28/09/2010.

Anne-Françoise MOUTSCHEN

Gérante

Référence de publication: 2010128935/12.

(100147278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Euro-Link S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.123.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 22 septembre 2010 à Luxembourg.

- A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010128936/14.

(100147228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

MAPL Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 3, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 155.648.

STATUTS

L'an deux mil dix, le six septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Marisela RODRIGUEZ CAGIDE, Business Administrator, née à Mexico D.F. (Mexique), le 24 janvier 1974, demeurant à L-1338 Luxembourg, 3, rue du Cimetière.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "MAPL Group S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet le e-commerce et la gestion de sites Web.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

Les vingt-cinq (25) parts sociales ont été souscrites par Madame Marisela RODRIGUEZ CAGIDE, Business Administrator, née à Mexico D.F. (Mexique), le 24 janvier 1974, demeurant à L-1338 Luxembourg, 3, rue du Cimetière, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1338 Luxembourg, 3, rue du Cimetière.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Marisela RODRIGUEZ CAGIDE, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marisela RODRIGUEZ CAGIDE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39023. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 septembre 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010129352/82.

(100146853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

European Investment and Development Company TN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.893.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 septembre 2010

Conseil d'administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de leurs fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg,
- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg et
- Monsieur Alain BARTHOLME demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur-délégué.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Timothy NEWMAN, né le 1^{er} novembre 1966 à Redhill (Grande-Bretagne), demeurant 1 Gaaschgrund L-8230 Mamer aux fonctions d'administrateur unique.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012

La société est valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128938/20.

(100147250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Fairacre Plus 2 (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairacre Plus 2 (Lux) S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010128941/12.

(100147241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Immowest Lux VII Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 139.173.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 13 septembre 2010, il a été décidé d'accepter avec effet au 13 septembre 2010 la démission de Mag. Michael Wurzinger en tant que gérant de la Société, et de nommer avec effet au 13 septembre 2010 en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée Mag. Dr. Manfred Wiltschnigg, né le 28 avril 1962 à Bruck an der Mur (Autriche), demeurant professionnellement à Gaudenzdorfer Gürtel 67, A-1120 Vienne (Autriche).

De sorte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Mag. Dr. Manfred Wiltschnigg
- M. Guy Schroeder
- M. Luc Schmitt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010129888/22.

(100147201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Fauchon Trading S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 132.351.

Extrait des principales prises par les actionnaires en date du 20 septembre 2010

- De renommer au poste de président du conseil d'administration, Monsieur Michel Ducros, avec pour adresse 1 route de l'Abbaye à CH-1169 Yens et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

- De renommer au poste d'administrateur, les administrateurs suivants et non démissionnaires, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Ces administrateurs sont Michel Ducros, Monsieur Gideon Weinbaum et Groupe Fauchon S.A.

- De renommer au poste de commissaire, le commissaire en place et non démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011. Ce commissaire est Fiduciaire Continentale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2010128946/20.

(100147229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Fauchon Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 132.351.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128947/10.

(100147230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Farvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.I.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 76.419.

Cession de parts sociales

Suite aux cessions de parts en date du 30 juillet 2010, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

Fabien Amoretti	506 parts sociales
Virginie Huvelle	490 parts sociales
Kamel Amroune	2 parts sociales
Alice Alves de Sousa	2 parts sociales
TOTAL	1.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010128954/15.

(100147236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010129080/9.

(100147248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Fenster-Eck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.039.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FENSTER-ECK S. à r.l.

Référence de publication: 2010128955/10.

(100147182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Fermetures Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5837 Fentange, 4, rue Aessen.
R.C.S. Luxembourg B 87.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010128956/10.

(100147254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Financière Charmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 114.429.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que Monsieur Martin A. Rutledge et la société Deacons International Limited ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur en date du 15 septembre 2010.

International Corporate Services Luxembourg Sàrl

24, rue Jean l'Aveugle

L-1148 LUXEMBOURG

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010128961/14.

(100147246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Hair Style Coiff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 244, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.903.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAIR STYLE COIFF SARL

Référence de publication: 2010128978/10.

(100147227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Heliobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8318 Capellen, 14, rue Henri Funck.

R.C.S. Luxembourg B 120.208.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HELIOBUILD SA

Référence de publication: 2010128985/10.

(100147232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Helena 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010128983/11.

(100147127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Helena 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010128984/11.

(100147128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

I.N.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.807.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.N.M. S.à r.l.

Référence de publication: 2010128990/10.

(100147249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

TK II Colinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.553.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 9 septembre 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Zohra Souid en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mme Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et
- Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TK II Colinvest S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010129944/22.

(100146697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Junclair Participations Financières (J.P.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 62.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010129009/13.

(100147245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Immobilière Johnny Maréchal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.477.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE JOHNY MARECHAL

Référence de publication: 2010129001/10.

(100147235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Immobilière Paul Marechal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 140.779.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE PAUL MARECHAL

Référence de publication: 2010129002/10.

(100147242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

K & B Machinery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 146.055.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K & B MACHINERY S.à r.l.

Référence de publication: 2010129010/10.

(100147265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Karson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 117.180.

EXTRAIT

En date du 20 juillet 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech et Roeland Paul Pels, en tant que gérants B, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta et Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010129011/15.

(100147247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Sivry SpF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 18.252.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010129150/9.

(100147158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Zilimplan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal.
R.C.S. Luxembourg B 116.187.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010129957/10.

(100146753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.
